

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du Vendredi 10 mars 2006

Etaient présents : Mesdames FOURNIER, MORCEL.
Messieurs VELLE, ANDRE, BRASSEUR, ARESI, HANGEN, GEORGE,
VAUTRIN, THIERY, MACQUIN, GIRARD, COLIN, BESANCON,
HANRIOT.

Etaient excusés : Messieurs PRUDHON, LUCIE.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs 2005 : Cté de Ces des Côtes en Haye, Zone Artisanale et Assainissement,
- Intérêt communautaires,
- Questions diverses.

Mme FOURNIER remercie les conseillers de leur présence.

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 :

Une version simplifiée des CA 2005 de la CCCH, ZAC et Assainissement est remise à chaque conseiller. Les documents complets sont posés sur la table du conseil à la disposition des conseillers qui souhaiteraient les consulter.

a/ Zone Artisanale de Noviant aux Prés

Les chiffres sont commentés ligne par ligne ; ils laissent apparaître :

- . un excédent de la section de fonctionnement de + 45 532.81 euros,
- . un excédent de la section d'investissement de + 58 213.21 euros,

Soit un solde définitif positif de 103 746.02 euros.

b/ Assainissement

Les écritures comptables passées au cours de l'année 2005 sont essentiellement des écritures de transferts et d'amortissements (pour une seule écriture en gestion courante).

Les chiffres sont commentés ligne par ligne ; ils laissent apparaître :

- . un déficit de la section fonctionnement de – 11 986.65 euros,
- . un excédent de la section d'investissement de + 6 986.65 euros,

Soit un solde définitif négatif de 5 000.00 euros (participation au poste).

c/ CCCH

Les chiffres sont commentés ligne par ligne ; ils laissent apparaître :

- . un excédent de la section de fonctionnement de + 190 740.01 euros,
- . un déficit de la section d'investissement de – 157 500.85 euros,
- . un solde positif des restes à réaliser de + 25 692.46 euros,

Soit un solde définitif positif de 58 931.62 euros.

Concernant le Centre Multi Accueil : Mme Fournier précise que des recettes de fonctionnement sont attendues (environ 70 000.00 euros). S'agissant de fonctionnement, cette somme n'apparaît pas dans les RAR, ni dans le solde définitif.

De plus, une participation avait été sollicitée auprès des communes (non associées avec la CCCH) pour lesquelles nous accueillons leurs enfants. Les réponses ont été les suivantes :

- . Rosières en Haye : participe,
- . Bernécourt : participe,
- . Seicheprey et Lironville : refuse de participer. Un courrier a été adressé aux parents concernés pour les en informer.
- . Saizerais : refuse de participer. Un courrier a été adressé aux parents concernés pour les en informer.

L'activité du CMA est complète ; il n'y a plus de places disponibles.

Par ailleurs, Mme Fournier informe les conseillers que le bureau de contrôle technique Qualiconsult a déclaré non conforme les études thermiques et de ventilation produites par l'entreprise Vuillaume.

En raison de ce litige, nous ne pouvons pas, pour le moment, solder les recettes d'investissement ; il reste à payer à l'entreprise la somme de 15 000.00 euros environ (après litige résoud).

Mme Fournier fait une remarque sur l'état des ordures ménagères 2005 remis lors du dernier conseil communautaire. La commune d'Ansauville manquait dans les recettes, soit un total en recettes de 87 413.00 euros pour un total en dépenses de 72 953.00 euros.

Sous la Présidence de M. Vautrin, les comptes administratifs 2005 de la ZAC, Assainissement et CCCH sont adoptés à l'unanimité.

2/ QUESTIONS DIVERSES :

Mme Fournier informe les conseillers :

- la Région nous a notifié le refus d'une subvention demandée pour financer le poste d'agent de développement. Ce refus a été motivé par le fait que c'est un poste fonction publique territoriale qui a été créé et non un CDD de 3 ans, seul contrat éligible à cette subvention.

- Le conseil Général nous accorde, pour la CDL 2006, la somme de 22 562.00 euros (notification écrite du 06 mars 2006).

- Situation de la trésorerie, tous budgets confondus, au 28.02.2006 : + 103 003.16 euros.

- Réunion sur la drogue le 14 mars 2006 à 20h00 à Tremblecourt. Ordre du jour : organiser une sortie sans alcool à une discothèque le 25.04.2006.

- Réunion d'information & formation des élus programmée par ADUAN le jeudi 06 avril 2006 à 17h30 à Nancy concernant les nouvelles techniques d'isolation pour les constructions de bâtiments.

- La commune de Bernécourt sollicite une subvention de la CCCH pour l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement de leur commune et celle de Grosrouvres. Un projet de convention fait état des modalités financières, à savoir : le coût sera réparti en fonction des travaux effectués, à défaut, proportionnellement au nombre d'habitants par commune. Le conseil accepte à l'unanimité cette convention.

- Etude sur le cours d'eau de la commune de Grosrouvres : Mme Fournier demande une délibération de principe pour solliciter des subventions auprès de l'AERM, CG, etc... Les conseillers acceptent à l'unanimité.

- Suite à l'ouverture de la déchetterie à Bernécourt en 2005, les conseillers avaient accepté de réduire la fréquence annuelle de collecte des objets encombrants ménagers à 1 passage dans l'année. Barisien propose un avenant avec pour modification financière, une diminution des coûts de 2 euros par habitant et par an, soit une diminution totale d'environ 2 700.00 euros. Les conseillers communautaires acceptent cet avenant.

Certains conseillers font remarquer que Barisien n'a pas honoré un passage lors des dernières intempéries (neige). Ils demandent le remboursement.

- M. Vautrin propose de reconduire pour cette année l'opération « nettoyage de printemps ». La date retenue est le samedi 25 mars 2006. Un courrier donnant plus d'informations parviendra en mairie prochainement. Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité.

- La CCCH adhère auprès du centre de gestion au contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard de son personnel en cas de décès, invalidité, etc... Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2006 et il faut le remettre en concurrence. Les conseillers communautaires acceptent, à l'unanimité, de confier au centre de gestion, le soin d'agir pour le compte de la CCCH.

- Au centre multi accueil, il y a un congélateur qui ne sert pas et que nous avons payé 380.00 euros HT. Un agent du CMA souhaiterait l'acheter. Mme Fournier demande aux conseillers de fixer le prix de vente. Après un long débat, aucun conseiller n'arrive à se mettre d'accord, le congélateur ne sera pas vendu.

- La commission environnement s'est réunie le vendredi 03 mars dernier, avec pour ordre du jour la préparation de l'opération graine de paysage. Mme Fournier rapporte les points importants de cette soirée : cette opération est à l'initiative de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la CCCH et a pour but de communiquer sur l'agriculture. Des fleurs seront semées sur le terrain adjacent la ZAC, le long de la route départementale. Une journée de cueillette pour le public, accompagnée d'une communication sur un ou plusieurs thèmes définis à l'avance est prévue le dimanche 30 juillet 2006. Mme Fournier a proposé aux associations du territoire de tenir une buvette et de se partager les bénéfices entre elles. La prochaine réunion est prévue le 28 avril 2006 à 20h30 à Noviant aux Prés.

- Les mairies ont reçu de la Chambre d'Agriculture, une proposition de partenariat pour les déchets vétérinaires. Mme Fournier demande aux conseillers d'y réfléchir. Le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil communautaire.

- Délibération pour le Scot.

- Délibération pour la modification des statuts du SDE.

3/ INTERET COMMUNAUTAIRE :

Mme Fournier informe les conseillers qu'elle est convoquée à la sous-préfecture le mercredi 15 mars 2006 à 08h30 à propos de la circulaire, dont copie a été adressée à tous les conseillers. Elle demande aux conseillers quels sont ceux qui peuvent l'accompagner ; Mme Morcel et M. Vautrin viendront avec elle à ce rendez-vous.

Mme Fournier demande aux conseillers comment ils ont compris cette circulaire ; tous sont d'accord pour dire que M. le Sous Préfet sous entend que la CCCH doit, aux choix, fusionner avec une structure voisine, agglomérer de nouvelles communes ou se disloquer.

Mme Fournier demande aux conseillers de donner leur avis sur cette circulaire afin de rapporter à Monsieur le Sous-Préfet, ce qu'ils envisagent pour l'avenir de la CCCH. Un tour de table est fait et chaque conseiller prend la parole :

. M. Brasseur D. : certaines communes de la CCCH adhèrent au SIVM de la côte en haye, d'autres au SIVM de la petite woëvre. Il propose d'agglomérer quelques communes dans la CCCH afin d'obtenir un périmètre qui correspondrait au 2 SIVM.

. M. André, M. Aresi, M. Hangen et M. George pensent qu'il ne faut pas se précipiter. Ils proposent d'attendre.

. M. Vautrin, M. Macquin, et Mme Morcel : ils ne souhaitent pas que la CCCH disparaisse. Ils proposent d'harmoniser le périmètre avec quelques communes.

. M. Thiery et M. Girard : ils pensent que notre communauté de communes, bien que petite, présente bien plus d'avantages que d'inconvénients. Ils proposent de la conserver comme telle.

. M. Hanriot, M. Colin et M. Besançon : ils sont pour la restructuration du périmètre et rejoignent la proposition de M. Vautrin.

Les conseillers, à l'unanimité, refusent la fusion.

Ensuite, Mme Fournier reprend point par point le compte rendu de la réunion du 17 janvier dernier portant sur l'intérêt communautaire. Quelques modifications sont apportées, à savoir :

. Paragraphe 3, volet 2 : « *est exclue la remise en état des terrains d'anciennes décharges qui doit être assurée par le propriétaire du terrain* » modifié comme suit – est exclue la remise en état des terrains d'anciennes décharges qui doit être assurée par le propriétaire du terrain sauf les terrains privés des communes.

. Paragraphe 5 : en matière d'éclairage public, les interventions de la CCCH se limitent **strictement** à du fonctionnement, **sont exclues toutes les interventions liées à de l'investissement.**

. Arrêté du 28 août 2002 : préciser que la CCCH souhaite un périmètre scolaire plus cohérent.

. Arrêté du 21 novembre 2002 : suppression de la phrase suivante « *Chaque commune reste maîtresse de son projet d'urbanisme et définit elle-même le périmètre de ses zones d'assainissement non collectif* ».

. Conclusion : suppression de la 2^{ème} partie, « *cette volonté s'inscrit....conseillers communautaires* ».

Mme Fournier demande aux conseillers de réfléchir à la création d'une équipe d'ouvriers intercommunaux.

M. Velle propose qu'une commune embauche plusieurs ouvriers communaux et les mettent à disposition des autres communes, par le biais d'une convention qui définirait, entre autre, les modalités financières.

A la place d'une « commune employeur », ce pourrait être la CCCH. Cette idée ne convient pas : problème d'encadrement.

- Intervention de M. Besançon :

M. Besançon a appris que le local retenu pour accueillir les pompiers volontaires est un bâtiment situé à Tremblecourt et appartenant à la commune. Il pense que le lieu n'est pas judicieux et il est surpris qu'il n'en ait jamais été discuté au préalable en conseil de communauté.

Mme Fournier rappelle aux conseillers que la CCCH n'a pas la compétence et la transférer aurait pris des mois, ce qui aurait fait perdre beaucoup de temps pour la réalisation de ce projet et perdre certainement des volontaires lassés de voir un projet qui est long à aboutir...d'autant plus que la période à assurer est le temps de la formation, à savoir 1 an (tout au plus) et que celle-ci va bientôt démarrer. Après cette période, les pompiers bénévoles passent sous la responsabilité du SDIS, la commune n'est plus concernée.

Par ailleurs, pour répondre aux observations de M. Besançon :

. Le sujet a été exposé en conseil communautaire le 21 octobre 2005 ; Mme Fournier rappelle qu'elle avait proposé le bâtiment de Tremblecourt pour héberger le Centre de Première Intervention (pompiers volontaires), ce qui n'avait fait l'objet d'aucune objection.

Elle rappelle qu'aucune commune n'a de bâtiment disponible et conforme pour accueillir le CPI et construire un bâtiment neuf est non envisageable financièrement (et trop précoce).

. Tremblecourt ne se situe pas au centre du territoire ce qui peut-être pénalisant en temps lors d'une intervention. Ce point a bien évidemment été discuté entre le Capitaine Pigne et les pompiers volontaires et pour que cette situation ne soit pas handicapante, le Capitaine propose que les pompiers volontaires ramènent leur tenue à leur domicile ; pas besoin de retourner au local pour se préparer, ils s'habilleront directement chez eux et le camion les chargera en route.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER